|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/85 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  27 avril 2023  Français  Original: anglais et français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts sur le Règlement annexé  
à l’Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarante-deuxième session**

Genève, 21-25 août 2023

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*, [[3]](#footnote-4)\*\*\*

qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève,

du lundi 21 août 2023 à 10 h  au vendredi 25 aout 2023 à 12 h.

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations.

3. Mise en œuvre de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN):

a) État de l'ADN;

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences;

c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN;

d) Formation des experts;

e) Questions relatives aux sociétés de classification.

4. Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN:

a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN;

b) Autres propositions.

5. Rapports des groupes de travail informels.

6. Programme de développement durable à l’horizon 2030. (Économie circulaire, utilisation durable des ressources naturelles et objectifs de développement durable).

7. Programme de travail et calendrier des réunions.

8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport.

1. \* Des annotations à l’ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/85/Add.1. Toute proposition d’amendement ou autre document doit être soumis en anglais, français ou russe au secrétariat de la CEE-ONU ou en allemand à la Commission centrale pour la navigation du Rhin avant le 29 mai 2023. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Par souci d’économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site web de la Division des transports de la CEE : https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/376780. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (nadiya.dzyubynska@un.org). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (porte 40, deuxième étage, bâtiment E, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec système d'enregistrement en ligne Indico (https://indico.un.org/event/1002191/). À l'arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Si les travaux de construction ne sont pas terminés, l'inscription aura lieu au Villa Les Feuillantines, Avenue de la Paix 13, 1211 Genève 10. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 71469). Pour une carte du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site web (www.unece.org/practical-information-delegates). [↑](#footnote-ref-4)